

franc fort investir à l'étranger ne fait pas partie des attributions de l'état

Fiche d'information 3 : création d'un fonds d'État par la Confédération

L'essentiel en bref :

- ▶ Contrairement à la Banque nationale, la Confédération n'est pas en mesure d'influencer le cours du franc de manière déterminante, même en y consacrant des moyens importants.
- ▶ La Confédération aurait beau relever artificiellement l'endettement de l'État pour affaiblir le franc, les investisseurs ne se laisseraient pas bernier.
- ▶ Seule la reprise de participations financières majoritaires et la gestion des entreprises concernées permettraient à un fonds d'État de garantir les intérêts stratégiques de la Suisse à l'étranger.
- ▶ L'existence d'un fonds d'État susciterait de nouvelles convoitises politiques.
- ▶ L'utilisation détournée des ressources du fonds à des fins de financement des tâches intérieures pourrait faire sauter le frein à l'endettement.

Mesure : création d'un fonds d'État par la Confédération

Un fonds d'État serait créé par la Suisse, que la Confédération alimenterait par le biais d'obligations nouvellement émises. Celles-ci pourraient être placées sur le marché des capitaux ou rachetées par la Banque nationale suisse (BNS). Le fonds réaliserait des investissements en devises étrangères et prendrait des participations de sociétés d'importance stratégique, par exemple d'infrastructures portuaires ou de producteurs de matières premières.

Effet recherché : réduire l'attrait du franc par un endettement d'État gonflé artificiellement et réaliser des bénéfices sur des investissements à l'étranger

Le fonds devrait induire une dépréciation du franc et réaliser un rendement élevé. La Suisse envisagerait d'investir à l'étranger sur le modèle du fonds souverain tel que celui de la Norvège ou à l'instar de l'activité d'investissement de la Chine.

Elle en attendrait deux effets supposés affaiblir le franc. Le fonds devrait d'une part accroître la demande en devises étrangères et donc affaiblir le franc en investissant à l'étranger, et d'autre part aboutir artificiellement à un endettement accru de l'État. Celui-ci entamerait la confiance de l'investisseur dans le franc et ferait donc baisser la demande de ce dernier (avec les conséquences que l'on sait sur le cours de cette monnaie). En fin de compte, l'État devrait pouvoir escompter un bénéfice, puisque la Confédération pourrait s'endetter momentanément à très bon compte et que les éventuels investissements généreraient certainement un rendement élevé.

Effet réel : de nouvelles convoitises politiques au lieu d'un franc affaibli

Cette mesure néglige le fait que la Confédération n'est pas apte à influencer le cours du franc de manière déterminante, même en y consacrant d'importants moyens. Le volume du franc ou celui du marché mondial des devises est bien trop grand pour cela. Les tentatives de la BNS au printemps 2010 ont montré de façon saisissante que même de très importantes interventions sur le marché des devises ne permettent pas d'infléchir durablement le cours du franc. Il reste que seule la Banque nationale est réellement en mesure d'exercer une influence crédible sur le cours, ainsi qu'elle l'a démontré avec la fixation d'un taux plancher.

L'idée de rendre la Suisse inintéressante pour les investisseurs par le biais d'un endettement accru de l'État est également vouée à l'échec. Les marchés financiers ne se laissent pas duper par un simple chiffre, dans le cas présent l'endettement brut. Comme l'argent emprunté n'est pas dépensé mais placé, le mécanisme ne change concrètement pas grand-chose à la situation politico-financière de la Suisse. Tant que les investissements ne se traduisent pas par d'importantes pertes, la valeur de la Suisse sur les marchés financiers ne diminuera pas et n'indira pas un affaiblissement du franc.

Un fonds ne permet pas de garantir les intérêts stratégiques de la Suisse

On entend souvent que la création d'un fonds permettrait de préserver les intérêts de la Suisse dans le domaine des matières premières. C'est oublier que ce fonds, dans le cas présent, devrait acquérir des participations financières majoritaires dans les entreprises concernées et donc en reprendre les rênes. Or il est à craindre que le fonds fédéral ainsi créé ne dispose guère de l'expertise nécessaire à ces tâches de gestion. C'est d'ailleurs pour cette raison que les fonds souverains norvégien et singapourien ne détiennent en principe pas de participations majoritaires.

En outre, un fonds d'État serait dans tous les cas un dispositif extrêmement douteux du point de vue de notre modèle politique. Ce n'est fondamentalement pas le rôle de l'État d'agir en tant qu'investisseur, peu importe que cela soit en Suisse ou à l'étranger. Ce rôle est réservé aux milliers d'investisseurs privés qui, de par leurs décisions décentralisées, se répartissent le risque. Avec un fonds de cette importance, du fait de la centralisation des décisions d'investissement, toute erreur de jugement aurait des conséquences dramatiques.

Pas besoin d'être extra-lucide pour savoir ce qui se passerait du point de vue de la politique économique si un tel fonds était créé. L'existence d'un fonds d'État susciterait les convoitises et il est certain que les milieux politiques imposeraient à ce dernier des prescriptions l'obligeant à investir selon leurs préférences (p. ex. cleantech, start-ups, entreprises sociales, etc.). Cette influence politique aurait des retombées négatives sur le rendement du fonds et accroîtrait la probabilité d'erreurs d'investissement.

Un fonds d'État susciterait les convoitises, mais l'influence politique accroîtrait la probabilité d'erreurs d'investissement.

Le danger est également grand, enfin, que les ressources du fonds soient âprement disputées et détournées à d'autres fins. En cas de difficultés de financement des assurances sociales ou des infrastructures, de fortes pressions pour qu'une partie de ces ressources servent à financer certaines tâches de l'État en Suisse se feraient rapidement sentir, faisant sauter le frein à l'endettement et, finalement, aggraver encore la dette publique réelle.

Les fiches d'information suivantes sont disponibles au sujet du franc fort :

1. Intérêts négatifs et contrôle des flux de capitaux
2. Taux de change spécial pour les exportateurs ou tout le secteur commercial
3. Création d'un fonds d'État par la Confédération
4. Optimisation du rendement des actifs de la Banque nationale suisse
5. Cours de change fixe ou adoption de l'euro
6. Fixation d'un cours de change plancher